



Faut il des preuves pour prouver son infidélité pour divorcé?

Par **serena27**, le **22/04/2009** à **02:13**

Bonjour,

Je sais que mon mari me trompe mais je n'ai aucune preuves écrites ou de traces quelconques, bien sur lui ni toujours mais je souhaite demander le divorce, car même sans cela, cela ne va plus. Il n'est jamais présent à la maison, part en vacances avec ses amis, on ne sort plus ensemble....bref ca ne va plus du tout. Nous avons un enfant âgé de 1 an et je voulais savoir comment cela se passerait pour la pension alimentaire sachant que je n'ai aucun revenu et que lui a un salaire d'environ 1650 euros? Y a til un montant maximum pour la pension alimentaire? Si je divorce pour faute ai je droit à une indemnité même si je n'arrive pas à prouver l'infidélité?

MERCI D AVANCE POUR VOTRE ATTENTION

Par **Upsilon**, le **22/04/2009** à **08:41**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Le principe du divorce pour faute étant justement l'existence d'une faute, encore faudra-t'il la prouver devant le juge. A défaut, il existe d'autres types de divorces (consentement mutuel, accepté, rupture de la vie conjugale...).

Concernant la pension alimentaire, le juge la fixera en fonction des revenus de l'époux qui n'aura pas la garde de l'enfant.

Concernant votre indemnité, la "prestation compensatoire", elle ne tient pas compte des fautes de l'époux, et est versée afin de rééquilibrer la disparité entre le niveau de vie de l'époux avant et après divorce.